

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2024

---

RÉSULTATS DE LA GESTION ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2023 - (N° 3)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF42

présenté par

M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel et  
Mme Pirès Beaune

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport justifiant l'annulation de crédits de paiement non consommés en 2023 et non reportés du programme Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs du budget général de l'État.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à demander au Gouvernement de remettre au Parlement, un rapport qui justifie l'annulation de crédits de paiement non consommés et non reportés du programme « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » du budget général de l'État.

En effet, l'article 4 procède à l'annulation de crédits de paiements non consommés et non reportés, à hauteur de 127,4 millions d'euros, soit 29.7 % des crédits consommés, un taux particulièrement élevé.